

sur l'éducation de leurs enfants. Ils doivent d'ailleurs pénétrer ceux-ci des principes de la morale chrétienne, et s'opposer absolument à ce que leurs enfants fréquentent les écoles, où ils sont exposés à boire le funeste poison de l'impiété. Quand il s'agit de la bonne éducation de la jeunesse, on n'a jamais le droit de fixer de limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. Aussi ces catholiques de toutes nations qui, en dépensant beaucoup d'argent et plus encore de zèle, ont créé des écoles pour l'éducation de leurs enfants, sont dignes d'être proposés à l'admiration de tous. Il convient qu'un tel exemple soit imité partout où les circonstances l'exigent. Toutefois, et pardessus tout, qu'on tienne compte de l'influence considérable exercée sur les âmes des enfants par l'éducation de famille. Si la jeunesse trouve au foyer domestique les règles d'une vie vertueuse et comme l'école pratique des vertus chrétiennes, le salut de la société sera, en grande partie, garanti pour l'avenir." — *Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur les principaux devoirs des chrétiens.*

LE DÉLAI DE LA CONVERSION

Quid moraris?

Qu'attendez-vous ? Pourquoi
retarder encore ?

(Act., xxii, 16.)

Après chaque méditation, j'aurais pu faire cette question au lecteur ; surtout après le *quid prodest*, et les conseils de la mort, *quid moraris ?*..... Mais il me semble que c'est le bon moment, et je vais vous prouver que